

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE A LA MODIFICATION N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BOURG-LA-REINE

Du mercredi 20 octobre à 9H00 au mercredi 24 novembre à 17H30

Par arrêté n° A 224/2021, le Président de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Vallée Sud - Grand Paris a prescrit l'enquête publique portant sur la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Bourg-la-Reine.

La modification n° 2 du PLU de Bourg-la-Reine a notamment pour objets de renforcer les dispositions en faveur de la réalisation de logements locatifs sociaux et du développement de la mixité sociale, de renforcer la perception de la nature dans les quartiers pavillonnaires (zone UE), d'améliorer la qualité architecturale des constructions, de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, d'apporter des précisions relatives à des difficultés d'interprétation, de rectifier des erreurs matérielles et de mettre à jour des annexes.

L'enquête publique se déroulera du mercredi 20 octobre à 9H00 au mercredi 24 novembre à 17H30, soit pendant 36 jours consécutifs.

Madame Annie Joëlle JASION a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, du mercredi 20 octobre à 9H00 au mercredi 24 novembre à 17H30, chacun pourra consulter et prendre connaissance du dossier d'enquête publique selon les modalités suivantes :

- en Mairie de Bourg-la-Reine, 6 boulevard Carnot, 92340 Bourg-la-Reine aux jours et horaires suivants : les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, les mardi de 08h30 à 12h00 et les samedi de 09h00 à 12h00 ainsi que pendant les permanences du commissaire enquêteur précisées ci-dessous ;
- sur le site internet <http://modification2-plu-bourg-la-reine.enquetepublique.net> ;
- via un lien internet depuis les sites internet de la ville de Bourg-la-Reine (<https://www.bourg-la-reine.fr/>) et de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris (www.valleesud.fr) ;
- depuis un poste informatique situé en Mairie de Bourg-la-Reine.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, du mercredi 20 octobre à 9H00 au mercredi 24 novembre à 17H30, chacun pourra consigner éventuellement ses observations et propositions sur le projet de PLU, à l'attention du commissaire enquêteur :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, en Mairie aux heures d'ouverture mentionnés ci-dessus et pendant les permanences du commissaire enquêteur précisées ci-dessous ;
- sur le registre dématérialisé hébergé sur le site internet suivant : <http://modification2-plu-bourg-la-reine.enquetepublique.net> ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : modification2-plu-bourg-la-reine@enquetepublique.net ;
- par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Madame le Commissaire Enquêteur - Modification n° 2 du PLU - Service Urbanisme - Mairie de Bourg-la-Reine, 6 boulevard Carnot, 92340 Bourg-

la-Reine.

Pendant toute la durée de l'enquête publique du mercredi 20 octobre à 9H00 au mercredi 24 novembre à 17H30, les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur seront consultables en Mairie de Bourg-la-Reine aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus et pendant les permanences du commissaire enquêteur indiquées ci-dessous. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet <http://modification2-plu-bourg-la-reine.enquetepublique.net> dans les meilleurs délais.

Le commissaire enquêteur tiendra ces permanences en Mairie de Bourg-la-Reine, 6 boulevard Carnot, 92340 Bourg-la-Reine pour recevoir les observations écrites ou orales et répondre aux demandes d'information du public aux dates et heures suivantes :

- Mercredi 20 octobre 2021 de 9h00 à 12h00 ;
- Lundi 8 novembre de 14h30 à 17h30 ;
- Samedi 20 novembre de 9h00 à 12H00 ;
- Mercredi 24 novembre de 14H30 à 17H30.

Des informations peuvent être demandées sur ce dossier auprès de l'autorité compétente responsable du PLU, Monsieur le Président de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris, par l'intermédiaire de la Mairie de Bourg-la-Reine, 6 boulevard Carnot, 92340 Bourg-la-Reine, aux horaires habituels d'ouverture du Service. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, dès la publication de l'arrêté n° A 133/2021.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique :

- en Mairie de Bourg-la-Reine aux jours et heures précisés ci-dessus ;
- au siège administratif de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris, 28 rue de la Redoute 92260 Fontenay-aux-Roses ;
- en Préfecture ;
- via un lien internet depuis le site internet de la Ville de Bourg-la-Reine <https://www.bourg-la-reine.fr/> ;
- sur le site internet de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris www.valleesud.fr ;
- sur le site internet <http://modification2-plu-bourg-la-reine.enquetepublique.net>.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

Le Conseil de Territoire de Vallée Sud - Grand Paris se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n° 2 du PLU de Bourg-la-Reine, après modifications éventuelles pour tenir compte des résultats de l'enquête.

**Le Président
Jean-Didier BERGER**